

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-094

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'arrêté portant création du DU Gestion et résolution des conflits (négociation, médiation) du 30 juin 1994 ;
- VU l'arrêté portant modification du DU Gestion et résolution des conflits (négociation, médiation) du 20 mai 2003 ;
- VU l'avis du Conseil de Gestion de l'Institut de Psychologie du 7 juin 2018 ;
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juillet 2018 ;

**Point de l'ordre du jour : IIème Partie – P1.32 - Gestion et résolution des conflits**

**Exposé de la décision :**

Historique et problématique :

Clarification du nombre de sessions organisées selon les modalités de connaissances.

Le DU est composé de 3 modules. Chaque module peut être proposé isolément sans suivre l'ensemble du DU.

Lors du Conseil d'Administration les maquettes pédagogique et financière seront présentées.

Proposition de décision soumise au Conseil : Modification modalités de contrôle des connaissances.  
Création des 3 actions courtes inhérentes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 24</b>
<b>Abstentions : 02</b>
<b>Votes exprimés : 24</b>
<b>Contre : 00</b>
<b>Pour : 22</b>

Fait à Paris, le **13 JUIL. 2018**

Le Président



**Frédéric DARDEL**

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*